

Rassemblement
Dimanche 2 octobre
2016 à 18h
Place des Terreaux

Laissez nos ovaires tranquilles !
Droit à l'avortement :
Femmes de Pologne, d'Espagne,
de France et d'ailleurs,
unies dans le même combat !

Confortées par l'arrivée au pouvoir du parti ultra-conservateur Droit et Justice (PIS), l'Eglise polonaise et les organisations anti-choix ont lancé une bataille en avril 2016 pour durcir la législation encadrant l'avortement dans le pays qui connaît déjà les lois les plus restrictives en la matière en Europe.

La proposition d'initiative citoyenne déposée par le comité "Stop Avortement", un regroupement ultra-conservateur, bannissant complètement l'avortement, à une exception extrême près - lorsque la vie de la femme enceinte est en danger immédiat - a été envoyée à la Commission de la Justice et des Droits de l'Homme, par le vote d'une forte majorité des député-e-s le 22 septembre 2016, afin d'en obtenir l'approbation définitive. Le texte libéral "Sauvons les femmes" autorisant l'IVG sans conditions jusqu'à la 12e semaine de la grossesse a lui été définitivement rejeté en première lecture.

Quelle est la pratique actuelle en Pologne ?

L'avortement est illégal en Pologne depuis 1997. Les femmes Polonaises ne peuvent avorter que dans trois cas :

- Un risque avéré et réel pour la vie et la santé de la mère,
- Une grave pathologie du fœtus,
- Si la grossesse fait suite à un viol.

Pour y accéder, il faut deux attestations de deux médecins et en plus, en cas de viol, une attestation d'un-e procureur. Dans les faits, il est donc très difficile pour les femmes d'accéder à l'avortement, même dans ces situations.



Que prévoit le nouveau projet de loi ?

- Les femmes enceintes suite à un viol et les mineures seront obligé-e-s de poursuivre leur grossesse non désirée,
- les femmes mises en danger de mort par leur grossesse n'auront pas de possibilité légale d'y mettre terme,
- une fausse couche pourra être pénalisée, et le "meurtre fœtal" ferait son entrée dans le code pénal, l'Etat aura le droit d'outrepasser les droits constitutionnels d'une personne pour protéger un "enfant non-né",
- les tests prénataux amenant à un risque faible de fausse couche seront interdits et les médecins qui les pratiquent pourront être poursuivi-e-s en pénal,
- la pilule du lendemain sera considérée comme un avortement précoce et sera donc totalement interdite,
- les médecins pratiquant l'avortement s'exposeront à des peines allant jusqu'à 5 ans de prison contre 2 ans actuellement.



Régressions et remises en question des droits des femmes !

Depuis 2008 en Europe, se sont multipliées les attaques contre les droits des femmes, notamment le droit à disposer de leur corps :

- Rejet du Rapport Estrela par le parlement européen en décembre 2013 (rapport non contraignant qui proposait notamment un accès sûr et légal à l'avortement ainsi qu'à la contraception ou à l'éducation à la sexualité) ;
- Remises en question de la pratique pour des raisons idéologiques ou économiques :
 - o En France, restructurations et fermetures de Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG) détériorant les conditions d'accueil et d'accès à l'avortement.
 - o Italie : 70% des médecins ont recours à la clause de conscience.
- Remises en question par les lobbys anti-choix et régressions : Royaume-Uni (2012, 2015), Belgique (2015), Croatie (2015), Hongrie (2012, 2013), Suède (2008), Roumanie (2012, 2013), Pologne (2016).

Ces attaques provoquent des « migrations » pour avorter, des inégalités socio-économiques, des avortements clandestins et les femmes sont réprimées !

**Les féministes polonaises appellent
à de larges mobilisations pour les soutenir :
parce que rien n'est acquis
en Pologne comme ailleurs,
continuons fières et combatives
les luttes féministes !**



**Rassemblement
Dimanche 2 octobre 2016 à 18h
Place des Terreaux**

***Apportez vos pancartes avec vos mots de soutien pour les Polonaises !
Venez avec vos vieux cintres pour faire un arbre à cintres !***

L'association ASTRA demande de se mobiliser sur les réseaux sociaux en publiant des photos avec un cintre ou avec un panneau "Solidarity with Polish Women".

N'oubliez pas le hashtag **#ODZYSKACWYBOR** sur twitter ("revendiquer son choix" en Polonais).

Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône :

Le Planning Familial 69, Ligue des Droits de l'Homme, Femmes solidaires du Rhône, Femmes Egalité, ProfessionnellEs des centres IVG, SUD Santé Sociaux, SUD éducation, Union Syndicale Solidaires Rhône, USDSAS CGT, Coordination CGT@HCL, Cabiria , NPA 69, CGA (Coordination des Groupes Anarchistes), Parti de Gauche, Ensemble, Alternative Libertaire, PCF Rhône.